

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026

202603D1009

Date de convocation :

26.02.2026

Date d'affichage :

12.03.2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 7
Absents : 4
Absents excusés : 7
Votants : 11
Procurations : 4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20260309-202603D1009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Loïc THÉRIAU, M^{mes} Carole LEGROS, Martine DODIER, Sylvie LENÈGRE, Maryvonne RENAUDIN, M. Gilles LESÈVE.

Absents : M. Dominique CHARPENTIER, M^{mes} Nadège CHARRIER, Aurélie PIRON, Dorothée GAUTIER.

Absents excusés : M. Patrice BOUTTIER, Jérôme ESNAULT, Dominique FILLEUL, M. Guillaume GASNIER qui donne procuration à M. Gilles LESÈVE, M^{me} Eliane KNOPS qui donne procuration à M^{me} Sylvie LENÈGRE, M^{me} Blandine LALLIER qui donne procuration à M. Loïc THÉRIAU, M^{me} Sauvane DECIRON qui donne procuration à M. Xavier GAYAT.

M^{me} Martine DODIER a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{me} Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2^{ème} classe principal.

OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le produit correspondant aux 3 taxes (Taxes Foncières Bâties et Foncières Non-Bâties, d'Habitation) est de 580 452 €. En diminution par rapport à l'année passée (pour mémoire, le produit 2025 s'élevait à 583 045 €).

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après vote, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

	Taux de référence communaux de 2026	Taux d'imposition plafonnés 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits à taux constants
Foncier Bâti	37,06	111.61	1 330 000	492 898
Foncier Non Bâti	29,49	120.58	144 200	45 525
Taxe d'Habitation	21,88	55.97	205 800	45 029
			Total :	580 452

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire de :

- NOTIFIER cette décision aux services préfectoraux,
- TRANSMETTRE l'état 1259 complété à la direction départementale des finances.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.


